

Cocottes et faitout Traiteur

Le Bourg
46140 LUZECH



Facture

N° : FAC00000717
Date : 31/12/2024
N° client : CLT00000118

Réf. : Décembre 2024

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
ART00000003 -Baguette ordinaire	10,00	Pièce	1,04 €	0,00%	10,40 €	5,50%
ART00000012 -Baguette tradition	12,00	Pièce	1,23 €	0,00%	14,76 €	5,50%
ART00000017 -Croustilot 1kg	22,00	Pièce	4,74 €	0,00%	104,28 €	5,50%

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Réduite	129,44 €	5,50%	7,12 €

Total HT	129,44 €
TVA	7,12 €
Total TTC	136,56 €

Règlement Chèque
Echéance(s) 136,56 € au 31/01/2025

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).